


Pas “dupe“, mais DIPE !

Comment caractériser le système des Voisins Vigilants ?

C'est avant tout un système solidaire !

Le premier effet est un effet de **DISSUASION**. Les cambrioleurs ou malfrats n'aiment pas sentir qu'ils peuvent être observés. L'affichage des  sur les boîtes aux lettres est déjà, à lui seul, un élément de dissuasion. L'installation de panneaux Voisins Vigilants, d'alarmes, de caméras de vidéosurveillance, ... Tous ces éléments sont dissuasifs ! La publicité dans les médias contribue également à la dissuasion.

Le deuxième effet est un effet **d'INFORMATION**. Mieux informés, nos concitoyens peuvent mieux agir et réagir. Mais cela nécessite le plus souvent une modification du comportement et c'est ce qui est le plus difficile à faire.

Le troisième effet est un effet de **PRÉVENTION**. Il faut être prévenant, 95 % des systèmes d'alarmes font fuir les cambrioleurs à la condition qu'ils soient opérationnels et activés. Il en est de même pour vos maisons, celui qui met un “Œil VV“, mais qui laisse sa porte ouverte pour que le chat puisse sortir n'est pas cohérent et le signal donné est désastreux, c'est une chatière qu'il faut installer et boucler sa maison lorsque l'on s'absente.

Le quatrième effet découle des trois premiers, c'est l'**EFFICACITÉ**. Si vous suivez nos conseils, le retour sur expérience démontre que le système marche¹.

Mais nous ne pouvons pas faire à votre place ce que vous devez faire.

Le système des Voisins Vigilants est un système de solidarité, c'est un système qui doit créer un lien social entre voisins, ces liens qui existaient autrefois et qui ont quasiment disparus.

Il est temps de vous réapproprier vos villes, quartiers, villages, ... Si vous ne vous souciez pas de vos voisins, ils ne se soucieront pas de vous et vous serez seul (même si vous êtes entouré de voisins). Les malfrats, ne s'attaquent pas facilement aux communautés qui sont soudées !

Au niveau de notre association **Voisisecur**, nous nous engageons également dans l'**ASSISTANCE** de nos membres (soutien, assurance, démarches, ...), s'ils sont cambriolés.

Patrick Rebeyrol.



¹ Voir l'article sur la bonne raison des voisins vigilants publié le 08/02/14.